

LES SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

la position du Président du Conseil Supérieur interview de Jean-Pierre ALIX

LPC : *Quelle est la position du CSO dans le cadre des propositions ou demandes de simplifications dans les domaines administratifs et comptables ?*

J-P. Alix : Il y a dans l'actualité trois démarches de simplification : l'une, qui est nationale, à l'initiative de Christine Lagarde et Hervé Novelli, et qui porte sur l'environnement des entreprises ; les propositions européennes ; et la mission confiée à Jacques Attali sur les « freins à la croissance » après que Philippe Seguin en eut décliné la présidence.

La profession comptable a toujours été force de proposition dans le domaine des simplifications, comme dans d'autres domaines ; nous l'avons démontré, entre autres, dans le domaine social avec les travaux et les propositions qui ont été faites dans le cadre du congrès de Toulouse.

L'Oec a dans ce domaine un rôle très important à jouer. Hervé Novelli, nous a fait savoir qu'il créait des groupes de travail sur ce sujet de la simplification et qu'il attendait beaucoup de la profession notamment pour tout ce qui a trait aux domaines fiscal, social et réglementaire ...

Je vais travailler sur ce sujet dès cet été avec plusieurs élus du CSO qui siègent dans les groupes d'experts mis en place par le Ministre.

LPC : *Quelles sont les orientations du CSO en termes de simplifications ?*

J-P. Alix : Nous devons nous efforcer de supprimer tout ce qui n'est pas essentiel dans le process administratif et comptable ou tout ce qui l'alourdit.

Nous constatons que les chefs d'entreprise sont handicapés dans leur gestion au quotidien par tout un ensemble d'obligations qui ne sont plus appropriées. L'expert comptable dans ce domaine doit servir d'interface entre le monde des entreprises et les pouvoirs publics.

Les experts comptables ne vivent pas de la complexité administrative, contrairement à une opinion parfois répandue.

Ils sont là pour accompagner les chefs d'entreprise dans leur développement et ils ont mieux à faire que de la paperasserie.

LPC : *La position est-elle différente par rapport aux propositions européennes ?*

« Les experts-comptables ne vivent pas de la complexité administrative, contrairement à une opinion parfois répandue ».

J-P. Alix : La profession doit être vigilante par rapport à tout ce qui pourrait être des « fausses bonnes idées ».

Et les simplifications comptables et de contrôle pourraient en faire partie. Les chefs d'entreprise reconnaissent toute l'utilité de la comptabilité, qui est pour eux un outil de gestion et de prise de décision.

Elle est également un élément de transparence et de sécurité dans les échanges. Nous sommes sur ce point en phase avec la position de la FEE ; mettre un frein au développement de la comptabilité dans les entreprises serait contre-productif pour les entreprises, d'autant plus que l'informatique a déjà beaucoup simplifié les process comptables.

Nous avons pris bonne note de la volonté européenne de réduire de 25 % les obligations administratives et comptables des entreprises mais nous considérons qu'il va de l'intérêt général de ne pas faire machine arrière en matière de qualité de l'information comptable, même dans le cadre de la petite et moyenne entreprise.



Jean-Pierre ALIX

Président du Conseil Supérieur de
l'Ordre des Experts Comptables

LPC : Vous avez évoqué la « commission sur les freins à la croissance » dite initialement Seguin et dont J. Attali vient d'accepter la présidence ; sa mission est « de recenser tous les obstacles à l'expansion » économique, et notamment « l'amoncellement de réglementations ». En quoi peut-elle impacter la profession comptable ?

J-P. Alix : Nous devons battre en brèche l'idée que les professions réglementées sont un frein à la croissance.

Pour ce qui concerne notre profession, nous devons rappeler qu'elle n'a pas de numerus clausus. Certains ont prétendu que nous avons un niveau trop élevé de formation ; nous devons expliquer que nos interventions sont très diverses, depuis les travaux comptables jusqu'aux prestations de conseil, et que l'organisation de nos cabinets fait que chacun a la formation qui correspond aux travaux qu'il conduit.

LPC : Parmi ces débats et les propositions de la commission européenne, on parle de la suppression du commissariat aux comptes dans les petites entreprises avec le relèvement des seuils.

J-P. Alix : Ce sujet est délicat et il implique l'ensemble de la profession comptable. Nous avons prévu d'y travailler en concertation avec la CNCC.

Ma vision est que le regard des deux professionnels dans une Pme est différent ; l'expert comptable intervient en tant que conseil ; il est donc susceptible d'aider le chef d'entreprise à faire des choix, à prendre des options. Le commissaire aux comptes a un rôle de contrôle. Les deux missions sont donc complémentaires et utiles à l'entreprise.

Commission sur les freins à la croissance

Extrait du discours de Nicolas Sarkozy aux parlementaires le 20 juin 2007

« Alors il y a bien d'autres obstacles à la croissance dans l'amoncellement des réglementations.

Cela s'appelle la déréglementation, c'est difficile. Mais c'est un investissement à long terme.

Je veux prendre mes responsabilités : le Premier ministre créera dans les semaines qui viennent une commission sur le modèle de la commission Rueff-Armand créée par le Général de Gaulle au début des années 60. Cette commission aura la même mission : recenser tous les obstacles à l'expansion qui seront supprimés. Mais cette commission aura trois mois, par un jour de plus, pour remplir sa mission. »

Message de Jacques Attali sur son blog

« J'ai accepté, à la demande du premier ministre, de présider une commission qui devra, à l'image de ce que firent Jacques Rueff et Louis Armand il y a plus de 40 ans, examiner les conditions d'une libération de la croissance française.

Pour moi, les freins qui la limitent sont innombrables. Depuis le mode de sélection des élites dirigeantes, jusqu'aux rentes de situation des professions réglementées, en passant par les difficultés de la recherche, les obstacles à la création d'entreprise et à leur financement, les insuffisances de la mobilité sociale et les limites à l'accroissement de la population active. Et bien d'autres. »